



# FNEC FP-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON

tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09

site internet : <https://snudifo69.com/> e-mail : [fo.snudi69@gmail.com](mailto:fo.snudi69@gmail.com)

---

## **Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail : l'inspecteur d'académie refuse de traiter les problèmes rencontrés par les collègues !**

La formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail départementale (instance qui a remplacé le CHSCT) s'est réunie le 30 mai. La FNEC FP-FO y a lu la déclaration ci-jointe.

Cette instance a été marquée par le mépris total affiché par l'inspecteur d'académie vis-à-vis des problèmes rencontrés par nos collègues dans les écoles

### **L'inspecteur d'académie refuse de discuter des problèmes des collègues et se contente de statistiques !**

Incroyable mais vrai... Malgré les demandes de FO, seul syndicat d'ailleurs à porter cette exigence, aucune registre santé et sécurité au travail, aucun dossier précis n'a été évoqué lors de cette formation spécialisée !

L'IA indique que pour 2023 il y a eu 492 signalements effectués, 291 dans le 1<sup>er</sup> degré et 201 dans le 2<sup>nd</sup> degré, pour 354 réponses, ce qui donne un taux de réponse de 72%. Or, il ne prend pas en compte la pertinence des réponses qui sont parfois très laconiques : pour lui une réponse telle que « situation vue avec l'enseignante », « en cours » ou « situation connue de la circonscription » est satisfaisante !

FO se moque de ces statistiques mais exige que toutes les situations soient étudiées et que des solutions concrètes répondant aux problèmes posés par les collègues soient apportées.

Concernant les signalements par les AESH, l'administration reconnaît que c'est difficile car les fiches SST n'arrivent pas forcément dans les établissements où écoles concernés mais auprès du principal ou au sein du PIAL. Il n'y a pas de procédure spécifique existante actuellement, mais un retour au registre papier est peut-être envisagé.

FO exige que les registres remplis par les AESH puissent être pris en compte !

### **Inclusion systématique : pour l'inspecteur d'académie c'est « circulez y a rien à voir » !**

Interpelé par FO sur les problèmes d'inclusion systématique, l'IA a admis qu'il y avait des difficultés. Il indique également ses responsabilités et prendre des risques quand il lui arrive de décider de la déscolarisation de certains élèves, « au risque que les médias se saisissent de l'affaire ». Il rappelle également que les places en établissements sociaux et médico-sociaux sont peu nombreuses effectivement, et que pour augmenter les places il faudrait demander aux jeunes adultes de partir des structures, ce qui les laisserait dans la nature sans prise en charge. Méthode de culpabilisation, qui justifie le fait que certains élèves inaptes à être en classe ordinaire soient quand même inclus.

Choisir entre les élèves et les adultes dans les établissements spécialisés ? Inacceptable pour FO ! Nous maintenons plus que jamais notre exigence d'ouverture de toutes les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour respecter le droit des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté à bénéficier de conditions d'apprentissages adaptées !

Enfin, l'IA fait remarquer que le département du Rhône est un des rares départements à accordé autant de notification MDPH.

Pour FO de plus en plus de notifications sont mutualisées et aboutissent de fait à une prise en charge drastiquement réduite pour les élèves

**2<sup>nd</sup> degré : l'inspecteur d'académie balaie avec mépris les difficultés rencontrées par les collègues**

FO a demandé que des situations urgentes et problématiques se produisant dans des lycées et collèges soient abordées afin que des solutions puissent être apportées aux collègues. L'inspecteur d'académie a expliqué que cela n'était pas à l'ordre du jour et que pour débattre de ces situations il fallait demander audience !

Donc, interdit de parler de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans une instances appelée « *Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail* » !!!

### **Violence des familles envers les enseignants**

L'IA indique que pour ces situations il agit en temps réel, et que déclarer un fait établissement permet à l'administration d'être mise au courant rapidement. Les directeurs peuvent appeler directement le cabinet de l'IA, et ne sont pas forcément obligés de passer par l'IEN. L'IEN signale ensuite l'événement au procureur.

Lorsque les enseignants font face à des familles « compliquées » mais sans danger de mort immédiate ils sont convoqués par le DASEN et par le substitut du procureur pour un rappel à la loi.

Néanmoins, aucune mesure concrète n'a été prise pour une école où des menaces de mort avaient été effectuées par des parents d'élèves, l'inspecteur d'académie se contentant d'indiquer « en espérant qu'il n'y ait pas de passage à l'acte ».

### **Refus de temps partiels pour raisons médicales**

La FNEC FP FO a interpellé l'IA sur la question des nombreux refus opposés à des demandes de temps partiels pour raisons médicales formulées par des PE du Rhône.

Les représentants FO ont interrogé l'IA sur les raisons de ces refus. Nombre de collègues ont reçu un refus alors que l'an dernier le temps partiel leur avait été accordé. D'autant plus incompréhensible pour ceux dont la situation médicale s'est aggravée !

L'IA a affirmé qu'il n'y avait pas eu de changement par rapport à l'année dernière. Il ajoute qu'il va étudier les recours durant la CAPD du lundi 19 juin. Pour les changements de 75% vers un 80% cela se fera au cas par cas, seulement pour les situations les plus sensibles (raisons financières, mère isolée)

D'ici la CAPD du 19 juin, n'hésitez pas à solliciter le SNUDI FO pour défendre votre situation : [fo.snudi69@gmail.com](mailto:fo.snudi69@gmail.com)

## **Fortes chaleurs et de canicule**

Un courrier sera envoyé aux écoles du 1<sup>er</sup> degré, semblable à l'an dernier, avec des préconisations envers le personnel et les élèves et des autorisations de renvoyer les élèves chez eux en cas d'impossibilité de faire classe.

L'inspecteur d'académie, questionné par FO, explique pour autant qu'il n'y a pas de températures maximales à ne pas dépasser...

Conclusion : aucune réponse n'a été apportée aux très nombreuses situations difficiles lors de cette formation spécialisée, FO ayant été la seule organisation syndicale à demander que celles-ci soient étudiées une par une. Si nous regrettons avoir été bien seuls dans ce combat, vous pouvez continuer à compter sur FO pour défendre toutes les situations remontées par les collègues, sans aucune complaisance avec l'inspecteur d'académie !